



Communiqué | News Release

LES MINISTRES DE LA SANTÉ ET DE L'INDUSTRIE DEVRAIENT ABOLIR LES LOURDEURS BUREAUCRATIQUES DE LA LOI CANADIENNE SUR LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES DESTINÉS À L'EXPORTATION

L'examen de la loi doit être suivi d'une action immédiate d'Ottawa

TORONTO, 24 novembre 2006 — Le Gouvernement du Canada doit abolir les obstacles bureaucratiques superflus qui empêchent les fabricants de médicaments génériques de produire et d'exporter des médicaments abordables pour les pays en développement, ont souligné aujourd'hui le Réseau juridique canadien VIH/sida et Médecins Sans Frontières (MSF).

« Des milliers de patients, dans le monde en développement, sont privés de traitement médical parce qu'ils ne peuvent se payer des médicaments de marque », a souligné Rachel Kiddell-Monroe, de MSF. « Il faut éliminer les éléments bureaucratiques qui se dressent en obstacles entre les médicaments abordables et les patients qui en ont besoin. »

Cet après-midi, les ministres fédéraux de l'Industrie et de la Santé, MM. Maxime Bernier et Tony Clement, ont annoncé que le gouvernement amorce sa révision de la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique* (aussi appelée « Régime canadien d'accès aux médicaments ») – un examen dont la promesse a été faite en août par le ministre Clement. Cette loi, adoptée il y a deux ans, visait à permettre aux fabricants canadiens de médicaments génériques de produire, en réponse à un besoin criant, des versions moins chères de médicaments de marque et de les exporter aux pays en développement. Cependant, jusqu'ici, pas un seul comprimé n'a été exporté du Canada.

« Nous avons analysé la loi et nous savons ce qui doit être fait pour qu'elle ait les plus grandes chances de porter fruit », a expliqué Richard Elliott, du Réseau juridique canadien VIH/sida. « Nous avons hâte de rencontrer les ministres Bernier et Clement pour accélérer l'examen gouvernemental et pour se mettre au travail à désembourber les dispositions et procédures de cette loi. »

À l'heure actuelle, la loi requiert qu'un fabricant qui souhaite produire et exporter une version générique d'un médicament de marque fasse une demande de licence distincte pour chaque commande du médicament qui lui est adressée.

« Cette approche restreinte, un médicament à la fois et une commande à la fois, n'a aucun sens. Avec un système aussi tortueux, et qui traîne en longueur à ce point, on n'arrivera jamais à répondre aux urgents besoins des patients des pays en développement – qui meurent, à chaque jour, de maladies que l'on peut prévenir et traiter », explique Mme Kiddell-Monroe. « La loi ne devrait requérir qu'une licence par médicament. »

Le Réseau juridique et MSF incitent aussi le gouvernement fédéral à changer la loi afin de :

- **Permettre que tout produit pharmaceutique puisse être l'objet d'une licence obligatoire pour l'exportation** – présentement, la gamme de produits admissibles est limitée au contenu d'une liste, et cette liste n'est qu'une exigence bureaucratique superflue;
- **Faire en sorte que l'identité d'un pays en développement désireux d'acheter des médicaments génériques ne soit révélée qu'après l'octroi de la licence**, et que le taux de redevance soit établi selon la formule décrite dans la LEJCA – présentement, la loi manque de clarté quant à l'étape où l'identité de l'acheteur peut être divulguée, ce qui ouvre la porte à ce que des gouvernements ou entreprises qui s'opposent aux licences obligatoires exercent des pressions politiques et économiques sur de potentiels pays acheteurs, afin de les décourager même de tenter d'obtenir une version générique d'un médicament de marque;
- **Limiter le nombre de jours pour la négociation visant une licence volontaire, entre fabricants générique et de marque** – en l'absence d'une échéance claire, ces négociations peuvent s'éterniser et empêcher le fabricant générique d'obtenir une licence obligatoire;
- **Éliminer la « date d'expiration » de la licence obligatoire** – dû à la durée maximale actuelle de la licence, un pays en développement qui devrait continuer d'acheter un médicament générique après cette expiration serait tenu de recommencer à zéro la procédure de demande de licence obligatoire.

« Les médicaments nécessaires aux pays en développement existent », rappelle M. Elliott, qui est également porte-parole du Groupe pour l'accès mondial aux traitements (GAMT), une vaste coalition de plus de 80 organismes non gouvernementaux canadiens. « Fournissons ces médicaments aux patients qui en ont besoin, en simplifiant la loi et en la rendant plus facile à utiliser – et ce, dès maintenant. »

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Il est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques, éthiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Au sujet de Médecins Sans Frontières

Médecins Sans Frontières (www.msf.ca) est un organisme médical humanitaire indépendant, d'envergure internationale, qui fournit un secours d'urgence aux personnes affectées par des conflits armés, des épidémies, des désastres naturels ou humains, ou exclues des soins de santé, dans plus de 70 pays.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Available in English

Leon Mar

Directeur des communications

Réseau juridique canadien VIH/sida

Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 228)

Cellulaire : +1 416 278-3750

Courriel : lmr@aidslaw.ca

Site Internet : www.aidslaw.ca

Gregory Vandendaelen

Attaché de presse

Médecins Sans Frontières

Téléphone : +1 514 845-5621 (poste 33)

Cellulaire : +1 514 895-0405

Courriel : gvandendaelen@msf.ca

Site Internet : www.msf.ca